
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 03 septembre 2019

Date d'affichage : 03 septembre 2019

Nombre de conseillers: 27

- en exercice : 27
- présents : 22
- absents représentés : 5
- absente non représentée: 0
- votants : 27

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 10 septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance était présidée par Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, Maire de Bièvres.

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, Maire ;
M. Robert DUCHATEL, M. Paul PARENT, M. Hubert HACQUARD, Mme Marianne FERRY, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Amine PATEL, Maires adjoints; M. Georges DOUARRE, Mme Denyse ROUSSEAU ; M. Alain SAVARY ; Mme Martine AUDE-COUDOL ;, M. Philippe BAUD, Mme Joëlle NATIVEL LECOQ, M. Benoist BERTHIER, Mme Céline DUMEZ, M. Denis LENORMAND, M. Eric DAUPHIN, , M. Marc LABELLE, M. Emmanuel MICHAUX , Mme Florence CURVALE, Mme Catherine PALAZO, M. Hervé HOCQUARD Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Christelle de BEUCORPS, pouvoir à M.Georges DOUARRE
Mme Danièle BOUDY, pouvoir à M.Robert DUCHATEL
Mme Maryse REIGADAS, pouvoir à Mme Céline MAISONNEUVE
Mme Sophie DEVES, pouvoir à Mme Florence CURVALE
M.Emmanuel DU VERDIER, pouvoir à M.Hervé HOCQUARD

Madame Céline Maisonneuve a été nommée Secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte à vingt heures trente.

2139. OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A VILOGIA POUR LE FINANCEMENT DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 20 AVENUE DE LA GARE

Rapporteur : Paul Parent

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 98138 en annexe signé entre : VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis de la commission des finances du 2 septembre 2019,

Considérant que VILOGIA a obtenu un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Action Logement pour la construction de 3 logements situés 20 avenue de la Gare à Bièvres,

Considérant que ce prêt participe au financement de l'opération comportant au total 12 logements,

Considérant l'intérêt pour la commune de voir cette opération de logements locatifs sociaux se réaliser,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 498 666,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 98138 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : APPORTE la garantie aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE (6 abstentions)

La séance prend fin le mardi 10 septembre 2019 à 21h30

Pour extrait conforme,

Anne Pelletier – Le Barbier
Maire de Bièvresdf



A. Pelletier LB
